

**Cette présentation a plus d'un an.  
Certaines parties peuvent être obsolètes.  
Vous trouverez les dernières informations ici :  
<https://www.frogans.org/fr/main.html>**

# **Comment protéger ses marques et noms de domaine dans le cadre des nouveaux gTLDs**

## **Réflexions actuelles de l'OP3FT**

Intervention de Julie Laurent  
Responsable Juridique OP3FT

<https://www.op3ft.org/>

RINDD 2013 – 11 octobre 2013


# **L'OP3FT – Fonds de dotation « technologique »**

- Fonds de dotation : organisation à but non lucratif assurant une mission d'intérêt général
- Nouvelle structure juridique créée en France en 2008 proche de la fondation (article 140 - Loi LME – 4 août 2008)
- OP3FT : Organisation pour la Promotion, la Protection et le Progrès de la Technologie Frogans, créée le 17 mars 2012
- Dotation non consommable de l'OP3FT composée exclusivement de droits de propriété intellectuelle

# La technologie Frogans

- L'OP3FT : détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous
- Mise en œuvre d'une nouvelle couche logicielle sur le réseau Internet, appelée couche Frogans, à côté des autres couches logicielles existantes telles que l'e-mail ou le Web
- Publication de contenus d'un type nouveau sur Internet : les sites Frogans

# Les marques de l'OP3FT

- « Frogans » : mot inventé pour donner un nom à la technologie
-  : logo créé pour donner une identité visuelle à la technologie
- « FNSL », « FSDL », « FPUL » : acronymes des principaux langages informatiques développés par l'OP3FT
- « OP3FT » : dénomination de l'organisation
- « \* » : caractère séparateur propre au système d'adressage des sites Frogans (comme l'@ caractérise les adresses mails ou le « . » les noms de domaine)

# Les marques de l'OP3FT

- Garantir l'identité de la technologie Frogans et de ses composants auprès des utilisateurs de la technologie, dans le but d'en assurer la sécurité et la stabilité
- Éviter l'entrave à la diffusion de la technologie Frogans du fait de dépôts parasites
- Favoriser l'émergence d'un écosystème au dessus de la technologie Frogans dans un cadre clair, sûr et perpétuel

# Les marques de l'OP3FT

- Marque « Frogans » et logo « Frogans » : 2,7 milliards d'utilisateurs potentiels → actuellement déposées dans 82 pays
- Marques « FSDL », « FNSL », « FPUL » et « \* » : nombre d'utilisateurs plus restreint → déposées dans une trentaine de pays
- Marque « OP3FT » → actuellement déposées dans 35 pays

# Les noms de domaine de l'OP3FT

- Traduire la politique de dépôt de marque : protéger les utilisateurs de la technologie Frogans à travers le monde
- Analyse des pratiques d'acteurs majeurs de l'Internet : Google, Yahoo!, Facebook, eBay, ...



# Les noms de domaine de l'OP3FT

- Noms de domaine correspondant à la marque « Frogans »  
→ 12 gTLDs + 110 ccTLDs
- Erreurs typographiques autour de la marque « Frogans »  
→ 57 gTLDs
- Noms de domaine correspondant aux autres marques de l'OP3FT  
→ 17 gTLDs + 10 ccTLDs
- Autres noms de domaine associés à la technologie Frogans  
→ 155 gTLDs

## ( le gTLD « .frogans » )

- Dans le but de sécuriser la technologie Frogans
- L'OP3FT seule et unique titulaire des noms de domaines
- Pas de commercialisation

# Les nouveaux gTLDs ouverts

- Prolongement ou adaptation de la politique de propriété intellectuelle au service des utilisateurs de la technologie Frogans
- Gestion des enregistrements et renouvellements
- Coûts récurrents à budgétiser

# Les nouveaux gTLDs ouverts

- Faut-il tout surveiller ?
- Faut-il tout réserver ?
- Faut-il tout attaquer ?